

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	29

Vote
UNANIMITE
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 25 novembre 2025 à 20h30, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUANET Nicolas, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 19/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 19/11/2025.

Présents : M. ROUANET Nicolas, Président, Mmes : Mme CHAUVEAU Cécile, HATTON Anita, LALANNE Géraldine, LEBEAU Sonia, MIRGAINÉ Christine, MORGANT Nathalie, PASTEAU Dominique, PREZELIN Séverine, SIMON Claudette, TURBAN Jacqueline.

MM : BACHELIER Jean-Christophe, BRIONNE Alain, CHAUVEAU Pascal, COME Laurent, DE SAINT RIQUIER Arnaud, FOUCHARD Stéphane, FOURMY Guy, GRAFFIN Serge, M. HERVE Yves-Marie, HERRAUX Denis, M. HUMEAU Michel, LEPETIT Jean-Pierre, M. TAUPIN Laurent

Excusés ayant donné procuration : Mmes BERTHE Isabelle donne procuration à M. HERRAUX Denis, CORMIER Véronique donne procuration à M. FOUCHARD Stéphane, MASSE Karine donne pouvoir à MORGANT Nathalie, RENAUT Martine donne procuration M. BACHELIER Jean-Christophe et M. HUREAU Laurent donne pouvoir à M. TAUPIN Laurent.,

Absentes : Mme PAQUIER Monique, Mme TRAHARD Véronique

A été nommé secrétaire : M. Denis HERRAUX

DEL2025-090 – Demande de subvention pour le projet IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) dans le cadre du Contrat régional

Rapporteur : M. ROUANET Nicolas

La Communauté de communes du Sud-est manceau (CCSEM) a pour projet de mailler son territoire de bornes de recharge pour véhicules électriques, dotées d'un système de monétique ; ceci dans le but de permettre au plus grand nombre de pouvoir recharger la batterie électrique de son véhicule, sachant qu'en cœur de bourg, la principale problématique rencontrée est la non adaptation des habitations individuelles pour autoriser cela en toute sécurité et hors du domaine public.

Pour se faire, la CCSEM a délibéré favorablement pour intégrer le marché groupé porté par le CD72, pour l'achat, la pose et la maintenance d'installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Le marché a été mis en ligne le 01 octobre 2025 pour une clôture le 05 novembre 2025. Il devrait pouvoir être attribué avant la fin de l'année 2025.

La CCSEM a validé l'implantation de 11 bornes en différents lieux entre les 5 communes du territoire communautaire, en incluant également les zones d'activités. La répartition géographique et les lieux ne sont pas encore définitivement arrêtés, cela fera l'objet d'un prochain échange entre élus.

L'intention est de poser des bornes d'une puissance de 22 kWc, sur le réseau électrique de 36 kVa. Chaque borne est dotée de deux prises de branchement pour véhicules.

Il est systématiquement prévu de réserver une largeur minimum de 5,80 m au droit de chaque borne, soit l'équivalent de la largeur de 2 places de stationnement + un couloir pour assurer la mobilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Ces équipements permettront à tous de pouvoir bénéficier de lieux adaptés et aménagés de façon inclusive, pour pouvoir recharger son véhicule électrique sur le domaine public, en toute sécurité et fonctionnalité. Leur installation également au sein des principales zones d'activités, devrait permettre de pallier aux difficultés rencontrées par les salariés et/ou les visiteurs pour recharger leur voiture électrique.

Le marché du CD72 présente deux lots. Le lot 1 : fourniture et installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et le lot 2 : maintenance et supervision d'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Seules les dépenses liées au lot 1 sont éligibles au contrat Pays de la Loire 2026.

L'achat et la pose d'une IRVE dotée d'un système de monétique sont estimés à un montant unitaire de 9 000€ HT. A cela s'ajoutent, en termes d'investissement :

des frais unitaires d'étude initiale du réseau : 500€

des frais unitaires de raccordement qui varient selon la longueur de 1 700 à 14 000 €

Pour les frais de fonctionnement : maintenance et supervision, le coût unitaire moyen annuel (variable selon le niveau de service attendu) est estimé à environ 2 000€.

Ainsi en considérant que la contrat régional Pays de la Loire 2026 peut soutenir les investissements d'IRVE – uniquement achat et pose, le plan de financement estimatif global suivant peut être établi :



COÛT FINANCIER ESTIMATIF - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD EST MANCEAU
ACHAT, POSE ET MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

	Coût de l'opération			Coût supporté à 100% par la CCSEM	Coût total des dépenses éligibles au CPDL		COÛT TOTAL POUR LA CCSEM
	Coût unitaire HT	Quantité	Coût total HT		Co-financement en € CPDL 2026 - 70%	Reste à charge CCSEM - 30%	
INVESTISSEMENT							
ETUDE INITIALE	500,00	11	5 500,00		3 850,00	1 650,00	1 650,00
RACCORDEMENT AU RESEAU	1 700,00	7	11 900,00				
	5 900,00	1	5 900,00				
	7 200,00	1	7 200,00				
	8 600,00	1	8 600,00				
	14 000,00	1	14 000,00				
Sous-total non subventionné			47 600,00	47 600,00			47 600,00
ACHAT ET IMPLANTATION	9 000,00	11	99 000,00		69 300,00	29 700,00	29 700,00
Sous-total subventionné			104 500,00		73 150,00		
POUR MEMOIRE							
FONCTIONNEMENT ANNUEL							
MAINTENANCE	2 000,00	11	22 000,00				
Coût total HT des INVESTISSEMENTS			152 100,00		73 150,00	31 350,00	78 950,00

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **VALIDE** le plan de financement tel que proposé, sachant que le reste à charge sera a minima de 30% de l'enveloppe globale,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention mentionnée au titre du Contrat Pays de la Loire 2026,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Evêque, le 25/11/2025

Le Président,
M. Nicolas ROUANET



Le secrétaire de séance,
M. Denis HERRAUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20251125-DEL2025-090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2025